



Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 29 septembre 2023 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Avenant au contrat de bail entre la Ville et Bonaria Frères S.A.

Les parties ont convenu, d'un commun accord, d'apporter les modifications suivantes au contrat de bail signé entre les parties le 26 octobre 2021 :

Le présent contrat est prolongé jusqu'au 1er août 2024. A terme, le bail est tacitement reconduit de 6 mois jusqu'au 1er février 2025 au plus tard.

Hormis les modifications prévues au présent avenant, l'ensemble du contrat de bail du 26 octobre 2021 reste d'application.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano Ingénieur-Directeur